

Depuis lors, le gouvernement anglais a nommé une commission royale présidée par lord Richard Cavendish. Cette commission a terminé son enquête, et je suis certain qu'avant un mois son rapport final se trouvera entre les mains du peuple anglais. Grâce à la courtoisie des membres de cette commission, j'ai pu me procurer par avance des épreuves contenant le rapport de l'enquête, de sorte que nous pourrions nous-mêmes l'étudier lorsque la Chambre se formera en comité à cette fin. Vers la même époque une enquête se poursuivait en France dans le but d'étudier uniquement la question de la représentation proportionnelle au chiffre de la population. Cette commission a fait son rapport depuis ce temps-là et, si je ne me trompe, ce rapport fait maintenant l'objet de l'examen des chambres françaises. Les journaux de date récente contiennent des comptes rendus des débats auxquels a donné lieu le rapport de cette commission, lequel est très complet; il y a un discours très remarquable de M. Paul Deschanel, un des membres de cette commission. Ainsi, le comité que nous nommerons aura l'avantage de connaître les conclusions de ces deux enquêtes très importantes, et d'en tirer profit.

Après les explications que j'ai données à la fin de la dernière session, il ne me sera pas nécessaire de revenir à nouveau sur le bien-fondé de cette question. Plusieurs membres de cette Chambre s'intéressaient alors à cette question, et je ne retarderai pas la besogne de la Chambre en invoquant à nouveau les mêmes arguments. Depuis que ma proposition a été adoptée à la dernière session, nombre de discussions se sont élevées sur cette question qui a soulevé un intérêt considérable en Angleterre, en France et dans d'autres pays, surtout aux Etats-Unis; le comité dont je suggère la nomination pourra prendre connaissance de tout ce qu'on a écrit sur cette matière. Je me suis assuré de plus qu'au Canada nous avons des témoins qui sont des experts en cette question de la représentation proportionnelle; ces personnes pourront être entendus comme témoins dans des questions d'un intérêt, d'un caractère local: elles démontreront comment on peut avantageusement appliquer ce système au Canada. Il y a des gens qui ont étudié cette question dans toutes les provinces et qu'on pourra facilement faire entendre devant ce comité quant à l'utilité de la représentation proportionnelle dans notre propre pays. Ce sujet présente un intérêt exceptionnel aujourd'hui; il se commande à l'attention publique, et j'estime que nous devons l'envisager et le débattre de façon à recueillir tous les renseignements nécessaires qui s'y rapportent.

La représentation basée sur le chiffre de la population—la Chambre ne l'ignore pas—est le système qu'ont adopté la Nouvelle-

Zélande, la Tasmanie et l'Australie; c'est un des principes compris dans la nouvelle constitution de la confédération sud-africaine; il est probable que dans son application il aura une portée plus grande encore que celle qu'il doit avoir d'après la loi constituant cette confédération et que le parlement impérial a adoptée tout récemment.

Il est très nécessaire que nous possédions ce renseignement et que nous ayons sous les yeux toute la preuve qui pourra permettre à la Chambre d'envisager cette question au point de vue pratique. Nous connaissons tous les abus auxquels a donné lieu le système électoral actuel basé sur le principe "d'un homme, un électeur", avec simplement la majorité numérique. Depuis que je fais partie du Parlement, ce dernier a adopté nombre de lois afin de remédier à ces abus, mais autant que je sache, la législation qui avait cette fin en vue n'a pas produit les résultats que nous anticipions, loin de là. Je dis donc respectueusement à la Chambre que le remède véritable se trouve dans un changement radical de notre système relatif aux élections, changement qui fera disparaître la cause des plaintes qu'on fait entendre et qui subsisteront tant qu'on ne fera pas disparaître le motif de leur raison d'être. Je sou mets donc avec confiance cette proposition à la Chambre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, mon honorable ami (M. Monk) fait à cette session preuve de plus de diligence qu'il n'en a montré à la dernière session. Si je ne me trompe, le motif pour lequel le comité nommé à la dernière session n'a pas procédé, repose surtout sur le fait que l'honorable député voulait profiter des renseignements qu'on recueillait en Grande-Bretagne. Ce dernier travail n'est pas terminé; le rapport de la commission chargée de cette enquête n'a été encore ni terminé ni reçu.

M. MONK: Je parle seulement de la preuve faite.

Sir WILFRID LAURIER: Parfait. Bien que nous n'ayons pas encore reçu le rapport de la commission britannique, mon honorable ami (M. Monk) me conseille maintenant d'adopter cette motion. Je ne m'oppose pas à cela, bien qu'il nous faille peut-être attendre quelque temps encore pour bénéficier de ce qu'a découvert l'enquête faite en Angleterre. Je n'ai rien à redire à cela; l'an dernier, nous avons consenti à adopter cette motion, ce que nous sommes encore disposés à faire cette année. Il est arrivé qu'à la dernière session, lorsque mon honorable ami (M. Monk) a présenté sa motion, je ne pouvais être présent ici. J'ai étudié moi-même cette question pour mon propre bénéfice et je m'étais formé l'opinion que le système de la représentation basée sur